

Etudes à l'étranger

Ce que prévoit la réglementation des changes

■ L'étudiant a droit à six transferts différents

■ Une condition, la domiciliation auprès d'un guichet bancaire

VOUS comptez étudier à l'étranger? Après la préparation du voyage, vous vous souciez sans doute des modalités de financement de vos études...? Sur cette question, l'Office des changes prévoit des montants limites de transferts. Mais l'étudiant doit au préalable domicilier son dossier «Études à l'étranger» auprès d'un guichet d'un intermédiaire agréé. Sa banque marocaine se chargera ensuite de faire les transferts demandés.

L'Office des changes table sur une réglementation de plus en plus souple concernant les conditions de transfert de devises,

surtout pour les étudiants qui comptent poursuivre leurs études à l'étranger. Pour pouvoir faire face aux frais du premier dé-

frais d'inscription. Selon la procédure, celui-ci doit fournir un justificatif de l'ensemble des frais à la banque qui effectue

nécessaires aux études. Il précise aussi le montant de la bourse au cas où l'étudiant en bénéficie.

Le loyer et les charges correspondantes (syndic, taxes...) font partie des dépenses qui peuvent être versées à partir du Maroc, à travers la présentation d'un contrat de bail au nom de l'étudiant. Là aussi, aucun plafond n'est fixé, mais l'Office des changes reste vigilant pour prévenir d'éventuels abus et s'assurer de l'usage du bien immeuble. Par ailleurs, l'étudiant a le droit de demander un transfert par anticipation, soit l'équivalent de 3 mois de loyer d'un coup.

Concernant les frais de séjour, les guichets peuvent effectuer durant l'année scolaire (pouvant atteindre 12 mois) des transferts mensuels à hauteur de 10.000 DH. Les boursiers doivent déduire le montant de leur bourse de cette dotation. Si l'étudiant vit à l'internat, il peut bénéficier du transfert d'un complément ne dépassant pas le montant de 2.500 DH par mois.

Certains jeunes, une fois à l'étranger, arrivent à décrocher un crédit bancaire pour financer leurs études. Une fois de retour au Maroc, l'ancien étudiant pourra rembourser son prêt en apportant les justificatifs liés au contrat de crédit et les attestations d'inscription au titre des années scolaires couvertes par l'emprunt.

Pour ce qui est des stages à l'étranger, le montant qui peut être transféré au titre de ces stages ne doit pas dépasser 10.000 DH par mois. La durée du stage ne doit pas excéder un an. □

A. Lo

Secours familial!

UNE fois par an, un étudiant installé à l'étranger peut bénéficier d'un «dépannage» en cas d'imprévu (perte d'argent, de passeport...). Le coup de pouce, ou secours familial, est plafonné à 10.000 DH par an. La personne qui souhaite transférer ce montant doit fournir une preuve de lien familial à la banque et prouver que l'étudiant n'a jamais bénéficié d'un tel «dépannage». Sur le papier, la procédure semble facile à accomplir, mais la réalité est tout autre. Les démarches doivent s'effectuer essentiellement depuis Rabat. □

part, l'étudiant bénéficie d'une allocation plafonnée à 25.000 DH. Une dotation de 20.000 DH peut être accordée au tuteur de l'étudiant mineur devant l'accompagner pour son premier départ à l'étranger. Cette dotation peut être servie simultanément avec l'allocation-départ de l'étudiant. Au-delà de cette première allocation de départ, l'étudiant peut transférer l'équivalent des

le transfert sans limitation de montant. Le transfert des frais de scolarité est aussi possible pour une préinscription. Les étudiants, qui ne peuvent, pour une raison ou une autre, fournir un devis ou une attestation d'inscription, y auront quand même droit. Ils auront quatre mois, à partir de la date de transfert, pour justifier la dotation. Nos jeunes étudiants pourront même s'offrir le dernier ordinateur puisque les guichets sont autorisés à procéder au transfert d'environ 25.000 DH tous les trois ans pour l'acquisition de matériel informatique.

Les étudiants appelés à poursuivre leurs études aux États-Unis doivent produire aux guichets domiciliaires un exemplaire du certificat d'éligibilité au visa «non immigrant», nommé communément formulaire I-20. Ce document spécifie le nom de l'établissement, l'année scolaire et détaille aussi les divers frais liés à la scolarité, le séjour et l'acquisition des manuels et matériel

groupe
ECO•MEDIASRecherche dans le cadre
de son développement

CORRESPONDANT REGIONAL (H/F)

PROFIL :

De formation supérieure (Economie / Gestion / Droit / Finances / Journalisme), vous justifiez d'une première expérience média réussie. Vous êtes curieux, persévérant, rigoureux, parfaitement francophone et disposez d'une bonne culture générale. Vous avez de plus, un très fort esprit d'initiative, le sens du travail en équipe et êtes doté d'un excellent relationnel.

MISSIONS :

Correspondant de nos rédactions (L'Economiste / Assabah et Atlantic Radio), vous aurez en charge la couverture et le traitement de l'information régionale, à partir de Taza, Berkane, Nador, Tétouan, Ouarzazate, Laâyoune ou Dakhla.

Nous vous offrons, outre une rémunération attractive et une formation performante, la possibilité de vous investir et d'évoluer au sein d'un groupe leader en pleine expansion.

Envoyer votre CV & lettre de motivation + photo par mail: redaction@leconomiste.com

groupe
ECO•MEDIAS
L'ECONOMISTE  L'ECONOMISTE 

BRÈVES

■ Canada: Comment choisir sa filière

Au Canada, l'année scolaire s'organise principalement sur 2 trimestres. Le premier trimestre se tient l'automne (septembre-décembre). Le second pendant l'hiver (janvier-avril). Certains cours sont offerts l'été, mais en règle générale, l'étudiant entame son programme d'études l'automne. Dans certaines filières, il peut débiter au trimestre d'hiver. Mais comment choisir sa filière? Quel que soit le domaine, l'étudiant accède uniquement aux filières à temps plein. Cependant, certaines filières ne sont pas accessibles aux étudiants étrangers non résidents au Canada. Pour le doctorat de 1er cycle en médecine, seulement 1 ou 2 places sont disponibles pour les candidats étrangers. La sélection se fait sur étude de dossier. En général, les diplômes s'obtiennent par l'accumulation de crédits (3 crédits par cours, en général). Certains sont obligatoires, d'autres optionnels et, dans la plupart des filières, l'étudiant peut orienter son cursus vers des spécialités connexes pour élargir ses horizons. La faculté ou département l'informe sur la constitution possible de sa filière. En cours d'année, une réorientation ou des changements de cours sont aisément envisageables, en cas de besoin.

■ France-Maroc: La coopération s'intensifie

Des enseignants français se déplacent au Maroc, des doubles diplômes, des délocalisations de diplômes existants, des implantations de campus de grandes écoles françaises... La coopération franco-marocaine s'intensifie dans l'enseignement supérieur. C'est notamment le cas pour les écoles d'ingénieurs françaises qui sont des partenaires privilégiés. Avec le programme "10.000 ingénieurs" lancé en 2006, le Maroc ambitionne en effet de former au moins 10.000 ingénieurs par an, pour accompagner la croissance économique. □